



LA COM DE SAINT-MARTIN RECRUTE

APPEL A CANDIDATURE

Directeur(trice) de la « Fiscalité »

Catégorie A – cadre d'emplois des Attachés territoriaux

Située au nord de la mer des Caraïbes, à plus de 7 000 kilomètres de la métropole et à 250 kilomètres de la Guadeloupe, l'île de Saint-Martin présente la caractéristique d'être divisée depuis 1648 entre deux États : les Pays-Bas et la France. La partie française compte environ 36 000 habitants et s'étend sur 56 km².

Saint-Martin est une Collectivité d'Outre-mer régie par l'article 74 de la Constitution. Elle fut une commune de la Guadeloupe jusqu'en 2007, année de la promulgation de la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer. Territoire européen à part entière en tant que région ultrapériphérique (RUP), elle exerce les compétences des communes, des départements, des régions et certaines prérogatives de l'Etat.

A ce titre, la Collectivité de Saint-Martin fixe elle-même les règles en matière d'impôts et de taxes applicables sur son territoire. Les recettes fiscales représentaient en 2018 plus de 80% de son budget de fonctionnement. Si Saint-Martin définit sa propre réglementation fiscale, elle n'en assure pas le recouvrement. En effet, c'est l'Etat qui a la charge de cette mission à travers une convention de gestion conclue en 2008 avec la Collectivité qu'il conviendra de renégocier, notamment afin d'améliorer l'efficacité de la gestion informatique par l'Etat du recouvrement des recettes de la collectivité.

Dans le cadre de sa politique de relance économique et de réforme fiscale, notamment suite au passage de l'ouragan IRMA, la Collectivité recrute son/sa directeur(trice) de la fiscalité.

Rattachée à la direction générale des services de la collectivité, cette direction a pour mission :

Principales missions

- Piloter la réforme fiscale de Saint-Martin qui devait s'appliquer en janvier 2020 et qui sera reportée en 2021;
- Mettre en œuvre les orientations politiques en matière fiscale de la Collectivité de Saint-Martin;

- Etre force de proposition pour la mise en œuvre de solutions innovantes et notamment travailler au renouvellement de la convention de gestion conclue avec la Collectivité et la DGFIP en 2008 ;
- Travailler en étroite collaboration avec la direction financière de la Collectivité (DAF), le centre des finances publiques de Saint-Martin, la direction générale des finances publiques (DGFIP) et la direction générale des douanes et des droits indirects;
- Assurer la gestion des ressources humaines, financières et juridiques de la direction à construire;

Compétences demandées

- Diplômé en droit fiscal (Bac +5)
- Expérience minimum de 3 ans dans le domaine de la fiscalité des collectivités territoriales;
- Grandes qualités relationnelles et de management ;
- Capacité à travailler en transversalité avec l'ensemble des acteurs de la collectivité et partenaires;
- Capacité à piloter des projets stratégiques complexes ;
- Bonne pratique de l'Anglais souhaitée

Candidature à transmettre par courriel daniel.gibbes@com-saint-martin.fr

Copie : christiane.ayache@com-saint-martin.fr ;

Ou par courrier à l'attention de Monsieur le Président

Hôtel de la Collectivité de Saint-Martin
BP 374 – 97054 Saint-Martin

Au plus tard le 30 novembre 2019 :

POSTE A POUVOIR IMMEDIATEMENT ET AU PLUS TARD
AU 1er JANVIER 2020